

Direction : Direction Générale des Service Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2005034

OBJET : Avenants aux délégations de service public des marchés communaux d'approvisionnement. Avenant n°2 au contrat de concession relatif au marché du Centre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le contrat de concession relatif au marché du centre,

Vu le projet d'avenant n°2 audit contrat,

Considérant les transformations intervenues dans l'entreprise Mandon (délégataire)

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus,

DELIBERE :

Article unique : Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de concession relatif au marché du centre.

Cet avenant sanctionne la nouvelle dénomination du délégataire du contrat de concession à savoir : l'E.U.R.L. Mandon .

Pour le Maire

L'adjoint délégué